

Aides COVID: la CCIG salue le dispositif genevois

29 jan 2021 - 19:10 - communiqué, CCIG

«Il s'agit d'un véritable plan Marshall», se réjouit Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

La CCIG prend acte avec une vive satisfaction de l'adoption par le Grand Conseil, ce jour, à une très forte majorité, de la loi sur les aides financières extraordinaires. En privilégiant une approche systématique, le canton se dote ainsi d'un dispositif unique, couvrant tous les cas de figure identifiés à ce jour.

Depuis bientôt un an, la pandémie a obligé les autorités à mettre en œuvre des mesures d'urgence d'aide aux entreprises, au gré de son évolution. Cette loi, par son approche globale et simplifiée est de nature à mieux traiter les besoins des différents acteurs économiques. La CCIG salue en particulier l'introduction d'une spécificité genevoise, à savoir la prise en compte des entreprises ayant perdu entre 25% et 40% de leur chiffre d'affaires. Elle se réjouit en outre que la FAE ait été dotée d'une enveloppe de 140 millions de francs. Celle-ci permettra aux entreprises dont les besoins excèdent les 750'000 francs maximums d'aide à fonds perdu de compléter cette dernière au moyen d'un cautionnement.

La CCIG se réjouit aussi du soutien extraordinaire de 30 millions accordé à Palexpo, infrastructure indispensable à l'attractivité de Genève. Le dispositif genevois d'aide aux entreprises sera en grande partie financé par la Confédération qui vient d'annoncer l'augmentation de l'enveloppe prévue pour les cas de rigueur de 2,5 à 5 milliards de francs : la voix genevoise a donc été entendue à Berne.

«Il s'agit d'un véritable plan Marshall, se réjouit Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, l'adoption de cette loi de portée historique permettra d'assurer la survie de nombreuses entreprises en situation de détresse. Il importe à présent que l'Etat puisse assurer une mise en œuvre rapide des aides », ajoute-t-il, tout en saluant les intenses efforts déployés par l'administration pour le traitement des demandes qui lui parviennent depuis le début de la crise.

Si le concept voté aujourd'hui est bien ficelé au vu de la situation épidémiologique actuelle, une faille pourrait néanmoins subsister: dans certains secteurs, des entreprises ont parfois perdu plus de 80% de leur chiffre d'affaires. Elles sont en train de devenir des cas d'extrême rigueur. Il faudra donc rester attentif et être prêt à apporter des solutions ciblées.